



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 22 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 1
Absent : 1
Absent excusé : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1
Déport : 1
Date de convocation 17/04/2026
Date d'affichage 24/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Président), M. Pascal Maginot, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Pauline Alaphilippe, M. Patrick Rabier, M. Frédéric Moineau, Mme Nadège Donzé, M. Cédric Cornet, M. Cyrille Godi, Mme Aurélie Chalopin, Mme Emilie Régnier, Mme Alison Joguet et M. Mathieu Travel.

Absent excusé : M. Philippe Pissot (pouvoir à Mme Angélique Peintre).

Absent : M. Jordane Leduc-Boudon.

Secrétaire de séance : M. Pascal Maginot.

Examen d'une demande de subvention de l'association *Club des Aînés*

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de subvention de l'association *Club des Aînés* domiciliée à Chambon ;

Considérant le besoin d'achat de matériels associatifs dont le coût prévisionnel s'établit comme suit :

	Montants
Achats de T-shirt et casquettes	602,50 €
Vente aux adhérents	125,00 €
	477,50 €

Considérant le mode de calcul décidé par le conseil municipal pour établir le plan de financement :

Montant subventionnable	477,50 €
Montant attribué d'office (1)	150,00 € €
Reste à charge	327,50 €
80 % du reste à charge (2)	262,00 €
Montant attribuable (1+2)	412,00 €
Montant attribué	412,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil,

Décide

à la majorité de 12 voix contre 0 et 1 abstention ainsi qu'1 déport,



1°) d'attribuer une subvention de 412,00 € à l'association *Club des Aînés* ;
2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au suivi administratif, technique et financier de cette délibération.

➤ **Vote :**

- **Pour** : 12 ;
- **Contre** : 0 ;
- **Abstention** : 1 – M. Cyrille Godi ;
- **Déport** : 1 – M. Pascal Maginot.

Fait et délibéré à Chambon les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Pascal Maginot

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Pascal Maginot", written over a faint, illegible stamp.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, au titre du contrôle de légalité.

Ampliation est transmise à la Présidente de l'association *Club des Aînés*, Madame Christine Daviet.

